

Québec (P.Q.); Moncton (N.-B.); Halifax (N.-É.); et Gander (T.-N.). Le service de contrôle en cours de vol est assuré par les centres de contrôle régional et par la station de radar de Kenora (Ont.). Le service du contrôle des approches au sol est assuré à Gander (T.-N.) et le service radar d'approche de précision, à St-Jean (T.-N.); Montréal (P.Q.); Toronto (Ont.); Winnipeg (Man.) et Vancouver (C.-B.).

*Le service d'information de vol* est assuré par tous les organes de contrôle de la circulation aérienne, mais surtout par tous les services de contrôle régional. Il consiste à donner des conseils et des renseignements utiles pour la sûreté et l'efficacité du pilotage, soit rapports et prévisions atmosphériques, bulletins sur l'état des champs d'atterrissage, données sur les aides à la navigation, renseignements sur la circulation, le ravitaillement en carburant et les moyens de transport et autres données connexes qui peuvent aider le pilote dans la préparation ou la conduite d'un vol.

*Le service d'alerte* est chargé d'avertir immédiatement les organismes appropriés quand un avion est en perte ou en danger. Un relevé continu des vols en cours est maintenu afin de repérer immédiatement la non-arrivée d'un avion à la destination qui a été communiquée au service du contrôle de la circulation aérienne. Le service est à la disposition de tout pilote qui remet un plan de vol ou un avis de vol au service du contrôle de la circulation aérienne.

*Le service de notification douanière* facilite, aux pilotes qui projettent de franchir la frontière canado-américaine à certains aéroports douaniers désignés, la notification des services douaniers intéressés. À la demande du pilote, le service avertit sans délai l'agent des douanes de l'aéroport de destination que l'avion qui doit arriver devra procéder aux formalités de la douane.

*Le service de réservation des espaces aériens* assure des espaces aériens réservés pour des opérations aériennes déterminées dans les espaces aériens réglementés et fournit des renseignements aux autres pilotes au sujet de ces réservations et des domaines d'activité militaire dans les espaces aériens réglementés et non réglementés. Le Bureau de coordination des réservations des espaces aériens, à Ottawa, est chargé de la coordination de toutes les réservations d'espaces aériens au Canada ainsi que dans les régions de contrôle océanique de Gander et de Vancouver.

*Le service de renseignements sur les mouvements aériens* est assuré par les centres de contrôle régional pour aider le ministère de la Défense nationale à établir l'identité de tous les avions volant dans des régions déterminées.

En 1964, le nombre de mouvements d'aéronefs effectués au Canada, aux aéroports contrôlés du ministère des Transports, s'est établi à 2,281,958.

## Section 2.—Statistique de l'aviation civile

Le tableau 3 résume l'activité de l'aviation civile commerciale au Canada durant la période 1961-1964. Il donne la statistique sur les milles et les heures de vol, le trafic, la consommation de combustible et d'huile, les employés, les salaires et les recettes et frais d'exploitation, selon le genre de service, des transporteurs canadiens, suivie de la statistique sommaire sur les transporteurs aériens canadiens et étrangers exploitant au Canada. La statistique sur les transporteurs canadiens comprend l'exploitation intérieure et internationale et celle des sociétés étrangères couvre les milles et les heures de vol au-dessus du territoire canadien seulement, à l'exclusion des passagers et des marchandises en transit au Canada. Le service à taxe unitaire est celui du transport de passagers ou de marchandises à un tarif unitaire et, le service en masse, celui du transport de passagers ou marchandises à un tarif par mille ou par heure pour tout l'aéronef. D'autres services aériens comprennent les services autres que le transport comme l'entraînement au vol, la photographie aérienne et la surveillance et l'inspection aériennes.